

Question présentée par le député :

M. Christo Ivanov

Date de dépôt : 11 octobre 2013

Question écrite urgente

Catastrophe informatique à l'Office des faillites : quand la hiérarchie impose l'omerta !

Le rôle que revêt l'Office des faillites (OF) est loin d'être négligeable. Il concrétise les décisions de la Justice en procédant notamment à l'administration et à la liquidation des faillites prononcées par le juge.

C'est pourquoi, le traitement réservé aux dossiers ouverts a de quoi surprendre, comme il a surpris les personnes ayant eu affaire avec l'OF. Dans le cadre d'une saisie, un créancier a dû être auditionné pendant deux heures parce que le système informatique « plantait » c'est-à-dire qu'il s'arrêtait de fonctionner de façon subite et anormale. En « plantant » toutes les données inscrites par le préposé disparaissaient du formulaire officiel.

Après deux heures d'efforts, à reprendre une conversation commençant à devenir un rien lassante, le malheureux collaborateur fait l'aveu - ou plutôt rappelle - aux personnes auditionnées la fragilité du système informatique avec lequel il doit essayer de travailler. Enfin, quand toutes les personnes présentes croient en avoir fini, le collaborateur, désolé, annonce que la sauvegarde s'avère impossible car le système informatique actuel ne permet pas de faire de sauvegarde car il s'agit d'un système centralisé ! Autrement dit, après un « plantage », il n'y a plus de documents et tout est perdu. Tout le monde est convié à revenir un autre jour. Les personnes présentes, dont certaines sont domiciliées à l'autre bout du pays, ne cachent pas leur émotion de revenir au chemin de la Marbrerie.

D'après plusieurs témoignages de collaborateurs de l'OF, évoquer les problèmes de décrépitude informatique, même à l'interne, n'est pas recommandé. Plusieurs personnes ayant osé briser la loi du silence se seraient fait « taper sur les doigts ». A cause des déficiences des systèmes informatiques, les employés de l'OF sont exténués et démotivés de travailler au quotidien dans de si mauvaises conditions.

Pourtant, les montants alloués à l'informatique sont importants. En 2008, un crédit de plus de 5'000'000 F (L 10112) était voté par le Grand Conseil pour la refonte de l'informatique de l'OF avec l'objectif que le système soit opérationnel dès 2012. Fin 2013, on ne peut que constater que le système informatique de l'OF ne fonctionne toujours pas. Il faut dire que le projet n'est peut-être pas né sous les meilleures auspices, puisqu'ayant été mis en route par une entreprise externe en relation contractuelle avec le défunt CTI, dont l'action et l'organisation n'ont pas laissé de souvenir mémorable.

Mes questions sont les suivantes :

- 1. Pourquoi les systèmes informatiques de l'OF ne sont-ils pas encore opérationnels ?*
- 2. Comment ont été dépensés les crédits votés par le Grand Conseil pour refondre les systèmes informatiques de l'OF et acquérir les logiciels ?*
- 3. Pourquoi les collaborateurs de l'OF ne peuvent-ils pas évoquer le problème des systèmes informatiques inopérants ?*
- 4. Est-il possible d'évaluer la perte de productivité et les coûts induits par l'utilisation d'un système informatique inopérant à l'OF ?*
- 5. Quand peut-on espérer que le système informatique de l'OF soit totalement opérationnel ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.